

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 7 décembre 2009, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Francis Pelletier, Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Gervais Chamberland est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 12 novembre 2009 tel que lu et présenté.

### 4- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

### 5- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 6- APPROBATION DES COMPTES

2009-12-136

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$142 049.31 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

### 7- LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES DE 2008 ET 2009

La directrice générale, Louise Boivin, remet aux élus la liste des arrérages de taxes 2008-2009.

**8- RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

2009-12- 137

Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc établit le **calendrier des séances du conseil pour l'année 2010** comme suit :

Janvier 2010 :	<b>jeudi</b> le 7 janvier
Février 2010 :	lundi le 1er février
Mars 2010 :	lundi le 1er mars
Avril 2010 :	<b>jeudi</b> le 8 avril
Mai 2010 :	lundi le 3 mai
Juin 2010 :	lundi le 7 juin
Juillet 2010 :	lundi le 5 juillet
Août 2010 :	lundi le 2 août
Septembre 2010 :	<b>jeudi</b> le 9 septembre
Octobre 2010 :	lundi le 4 octobre
Novembre 2010 :	lundi le 1 <sup>er</sup> novembre
Décembre 2010 :	lundi le 6 décembre

**9- IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE LA MUNICIPALITÉ**

2009-12- 138

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par René Desrosiers  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **immatriculer les véhicules de la municipalité** et ce, au moment opportun.

**10- INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS**

2009-12- 139

Proposé par Rodrigue Roy  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise un montant de \$62 pour l'**inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds**.

**11- CONTRAT DE SERVICE POUR TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR 2010**

2009-12-140

Proposé par Francis Pelletier  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise le maire et la directrice générale à signer le **contrat de service avec Sani-Manic Inc., pour l'année 2010**, concernant le transport et le traitement d'eaux usées provenant de fosses fermées sur le terrain de la salle communautaire de Ste-Jeanne d'Arc, représentant 25.2 mètres cubes et ce, au coût de 38.00\$ du mètre cube plus 15% pour surcharge, assurance environnementale et carburant, taxes en sus.

**12- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR**

2009-12-141

Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Rodrigue Roy  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13026382 de BPR Inc.**, au montant de \$382.26 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant le projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 02-08-2009 au 31-10-2009 comprenant la révision du projet et la coordination technique de la recherche en eau. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

**13- AFFECTATION D'UN MONTANT DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS**

2009-12-142

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$34 104.66 des surplus accumulés non affectés** pour les dépenses non budgétées suivantes pour l'année 2009 :

-Achat d'une camionnette de service Dodge 2002 pour un montant de \$13 375.42

-Achat et installation d'un climatiseur au bureau municipal pour un montant de \$4653.11

-Plan de redressement financier du CFER Matapédia-Mitis, part de Ste-Jeanne d'Arc d'un montant de \$1513.00

-Achat d'un épandeur 10VG pour camion 1994 au montant de \$14563.13

**14- VARIA**

**A) DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE POUR OUVERTURE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU PORTAGE**

2009-12- 143

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte la demande de M. Éric Poirier concernant **l'ouverture d'une portion de la Route du Portage (soit environ 1 km) entre le Rang 4 & 5 Massé et le Rang 6** pour la période hivernale 2009-2010 et ce au taux de 75\$/heure, étant donné que cette partie du chemin n'est pas ouverte habituellement par la municipalité.

**B) MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES 2009**

2009-12-144

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial** concernant les dépenses pour l'année 2009 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

**02-130-00 Gestion financières et administration**

02-130-00-418	Assistance tech. – inform.	+216	02-130-00-422	Ass. responsabilité	-271
02-130-00-527	Contrat photocopieur	+55			
02-130-00-524	Ent. et rép. ameublement	+197	02-130-00-413	Comptabilité et vérific.	-197

**02-330-00 Enlèvement de la neige**

02-330-00-525	Ent et rép. véhicules	+6000	02-320-00-631	Carburant	-5000
			02-330-00-631	Carburant	-1000
02-330-00-638	Sel et calcium	+2901	02-140-00-140	Rém. Off. élection	-2000
			02-140-00-670	Fourn. Bur. Élect.	-901

**02-451-00 Matières résiduelles**

02-451-10-521	Entretien site DET	+1847	02-220-00-951	Q/P Rédemption incendie	-1847
---------------	--------------------	-------	---------------	-------------------------	-------

C) **RÉSOLUTION D'APPUI AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MITIS – PROJET TRANSPORT ACTIF**

2009-12- 145

**PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE  
ET  
PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES  
VOLET DE PARCOURS DE MARCHÉ**

- Considérant que toute la population, particulièrement les personnes inactives, risquent de développer des problèmes de santé et de maladies chroniques tels : le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'asthme et le cancer;
- considérant que le conseil municipal accorde de l'importance à des milieux de vie favorables à la prévention;
- considérant que le besoin d'information et de soutien pour la réalisation et/ou la continuité de Clubs de marche dans La Mitis suscite un intérêt marqué pour plusieurs citoyens, suite au succès du « Carnet de marche » dans La Mitis.

En conséquence, il est proposé par Raymonde Lévesque, appuyé par René Desrosiers et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc appuie le Carrefour jeunesse – emploi Mitis, projet Transport Actif, dans son projet qui vise à :

- ✓ La mise en place ou/la continuité de Clubs de marche dans la municipalité.
- ✓ La promotion de la marche en association avec les partenaires du milieu.
- ✓ La sensibilisation et l'information de la population en ce qui a trait aux Clubs de marche et aux bienfaits de la marche comme activité permettant l'atteinte ou la conservation de la santé.
- ✓ La distribution continue de Carnets de marche.

D) **MANDAT À BPR INC. CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DU PORTAGE**

2009-12-146

Proposé par Francis Pelletier  
Appuyé par Rodrigue Roy  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc mandate BPR Inc. afin de préparer un **projet de règlement d'emprunt** pour être en mesure de faire face aux dépenses reliées aux travaux programmés en 2010 concernant la stabilisation des berges de la Rivières Mitis / Route du Portage, en attendant la nouvelle entente de transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2013.

E) **ACHAT DE PNEUS POUR CAMION 1994**

2009-12- 147

Proposé par Rodrigue Roy  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de deux pneus pour le camion 1994** chez Pneus Miraco de Rimouski et ce, pour un montant de \$1896.00 taxes en sus.

F) **PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

2009-12- 148

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc s'engage à déposer un **plan stratégique de développement socio-économique** à la MRC de La Mitis et ce, avant mai 2010.

**G) TRANSFERT D'UN MONTANT DU COMPTE AVANTAGE INVESTISSEURS ENTREPRISES DESJARDINS**

2009-12- 149

Proposé par Rodrigue Roy  
Appuyé par René Desrosiers  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise le **transfert de \$35 000** du compte Avantage Investisseurs Entreprises Desjardins au compte courant 700125.

**H) DEMANDE DE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LE MONDE MUNICIPAL ET LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION**

2009-12-150

**Considérant :** les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

**Considérant :** que plus de 80% de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

**Considérant :** que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;

**Considérant :** que les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

**Considérant :** que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

**Considérant :** que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

**Considérant :** que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;

**Considérant :** que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

**Considérant :** que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens.

**Il est proposé par :** Michel Paris  
**et appuyé par :** Raymonde Lévesque  
**Et résolu à la majorité**

**Que** nous, élus de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc demandions au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction.

Nous rappelons au gouvernement, que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

Vote : 4 pour  
1 contre

**I) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – VOLET V**  
**Dossier FSTD-5B-2009-01 – Acquisition d'un camion usagé autopompe**

**Considérant qu'**une demande d'aide financière a été déposée au fonds de soutien aux territoires en difficulté – volet V pour l'acquisition d'un camion usagé autopompe homologué au coût de \$188 431;

**Considérant que** cette demande d'aide financière a été effectuée conjointement par les municipalités de Ste-Jeanne d'Arc et de La Rédemption;

**Considérant que** les municipalités Ste-Jeanne d'Arc et de La Rédemption sont considérées « municipalités dévitalisées » selon la liste établie par le MAMROT;

**Considérant** la petite taille des municipalités de Ste-Jeanne d'Arc et de La Rédemption, donc très peu de payeurs de taxes;

**Considérant que** la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc a déjà déposé un projet d'alimentation en eau potable, aqueduc, égouts et assainissement des eaux usées au PIQM, ce qui pourrait élever considérablement le montant de taxes à payer de ses contribuables;

**Considérant que** la municipalité de La Rédemption a déposé un projet d'alimentation en eau potable ainsi qu'un projet d'assainissement des eaux usées au PIQM, ce qui pourrait élever considérablement le montant de taxes à payer de ses contribuables;

**Considérant que** ces deux projets concernant l'eau potable et les eaux usées sont d'une très grande importance et prioritaires pour nos citoyens;

**Considérant que** la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc a fait l'acquisition d'un camion pour le déneigement en 2007 et que le paiement de celui-ci se terminera seulement en 2012;

**Considérant que** le nouveau dépôt de rôle en 2009 a généré une hausse considérable des valeurs des propriétés et donc une hausse du montant des taxes à payer, tant pour les contribuables de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc que ceux de La Rédemption;

**Considérant que** la fermeture du dépôt en tranchées de La Rédemption qui desservait également la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc (entente intermunicipale) a aussi généré une augmentation des taxes de services pour la disposition des matières résiduelles qui doivent maintenant être acheminées à un LET autorisé;

**Considérant qu'**une nouvelle augmentation de taxes pour assumer le montant d'acquisition d'un camion autopompe, soit la partie non couverte par l'aide financière provenant du fonds de soutien aux territoires en difficulté, serait difficilement applicable pour le bien-être et la capacité de paiement de nos citoyens;

**Considérant que** nous devons, dans un avenir rapproché, changer notre citerne âgé de 30 ans;

**Considérant que** nos municipalités auront de la difficulté à se conformer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Mitis attesté par le ministre de la Sécurité publique le 13 septembre 2007 si nos deux municipalités doivent déboursées chacune \$47 108 pour l'achat de ce camion;

Il est proposé par Francis Pelletier  
Appuyé de Raymonde Lévesque

**Et résolu à l'unanimité** que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conjointement avec la municipalité de La Rédemption demande une aide financière bonifiée à 95% au Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Volet V pour l'achat d'un véhicule autopompe usagé et accessoires tel que décrit au dossier FSTD-5B-2009-01.

**15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question a débuté à 20h48 et s'est terminée à 21h01.

**16- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h01.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière